

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 30

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 9 septembre 2015 à 20 h 15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Grangier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 29 de la séance du 24 juin 2015
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Election de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) en qualité de deuxième scrutatrice-suppléante
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 5.1. Motion de Mme Emmanuelle Wyss (Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »
 - 5.2. Postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants »
6. Préavis
 - 6.1. Préavis municipal N° 13/2015 – L'octroi d'un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 55'000.-- (110 % du montant du crédit), au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique à contracter par le Centre œcuménique de Vassin afin de financer une partie des travaux de mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur avec sondes géothermiques
 - 6.2. Préavis municipal N° 14/2015 – Demande de crédit d'étude de Fr. 360'000.-- pour la rénovation de la Maison de commune
7. Rapports
 - 7.1. Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Nicolas Fardel (UDC) « Pour plus de sécurité »
 - 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport municipal N° 10/2015 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »
8. Communications municipales
 - 8.1. Communication N° 13/2015 – Cinquième édition des Mérites de La Tour-de-Peilz
 - 8.2. Communication N° 14/2015 – Démolition des trois immeubles locatifs à la rue du Collège 12 et 14 et à l'avenue de Traménaz 10 - décompte final
9. Propositions individuelles et divers

Appel

66 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : François Bercher – Esther Blake-Gerber – Claude-Aimé Chevalley – Ghislaine Durand – Luigi Gambardella – Frédéric Glauser – François Grognoz – François Junod – Anne Lachat Baechler – Sophie Lorimier – Nicolas Mattenberger – Daniel Meyer – Raphaël Onrubia – Serge Overney – Monique Petitpierre – Nicole Rivet – Alexandre Salina – Rita Schyrr-Borin – Cédric Urech

M. le Président ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2015-2016, 30^{ème} séance de la législature. Il salue toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel. De plus, pour la clarté des débats, il invite chacun et chacune à se référer régulièrement au règlement du Conseil communal.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les modifications suivantes sont apportées :

Le point 4 – Election de Mme Elisabeth Leimgruber en qualité de deuxième scrutatrice-suppléante – devient 4.1. Un point 4.2 est ajouté pour l'assermentation d'un nouveau conseiller, de même qu'un point 4.3 - Election du 2^{ème} vice-président du Conseil communal et élection d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Alain Pakula, qui a démissionné de l'UDC. En ce qui concerne le Conseil intercommunal du SIGE, au sein duquel siège M. A. Pakula, une présentation des bases légales sera faite par M. P. Wenger.

Sur les sièges, version corrigée de la communication municipale no 14/2015 et nouvelle communication municipale (15/2015) relative à la Commission communale des naturalisations.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme adopté, tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 29 de la séance du 24 juin 2015

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris le décès de M. Manuel Ventura, conseiller communal PDC et membre de la Commission des finances dans les années 80. Notre collègue Mme S. Conod a eu le chagrin de perdre sa sœur, Mme Claire-Lise Conod, le 5 août, suivi le lendemain du décès de sa maman, Mme Madeleine Conod. Notre secrétaire a eu la douleur de perdre son papa, M. Alfred Savoy, le 27 août dernier. Notre vive sympathie et notre amitié sincère accompagnent ces trois familles dans ces moments de séparation. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Lettre de Mme K. Lambert annonçant sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement. Son remplacement interviendra sous point 4.2 de l'ordre du jour.

Lettres de Mme N. Hayoz et de M. A. Pakula annonçant leur démission respective du parti et du groupe UDC. Ils continueront à siéger au Conseil communal en tant qu'indépendants.

Lettre de la Fondation des Eglantines remerciant le Conseil communal pour l'abandon des jetons de présence de la dernière séance de l'année 2014-2015. A noter qu'une soirée de soutien aura lieu le jeudi 29 octobre 2015 à la Salle del Castillo à Vevey.

Remerciements de l'Association des secrétaires des conseils communaux vaudois pour le soutien qui lui a été accordé, par un versement de fr. 250.--, pour la création de son site internet.

Lettre de Mme B. Mettraux, Conseillère d'Etat et cheffe du Département des institutions et de la sécurité, concernant les élections communales générales qui se tiendront au mois de février 2016. Une brochure explicative est en cours d'élaboration et sera distribuée d'ici la fin de l'année.

Invitation à la Journée de l'énergie qui se tiendra le mardi 29 septembre prochain à Berne.

Merci aux personnes qui ne peuvent pas participer aux séances du Conseil de bien vouloir adresser un courriel directement à la secrétaire pour s'excuser.

Les élections fédérales se tiendront le dimanche 18 octobre prochain, 330^{ème} anniversaire de la révocation de l'édit de Nantes. Trois membres du Bureau ont participé aujourd'hui à une séance de présentation du logiciel Votelec et une heure d'exercice aura lieu la semaine prochaine, pour toutes les communes du canton, dans le but d'éviter autant que possible de revivre la situation d'il y a 5 ans. Pendant ces élections, le Bureau pourra compter sur l'appui de M. R. Pignet, qui fonctionnera comme assistant secrétaire

du Bureau. Le nombre de scrutateurs hors Bureau nécessaires pour le dépouillement est de 44 personnes, réparties entre le PLR (18), le PS (14), l'UDC (4), le PDC+I (4) et les Verts (4). Ces personnes ne doivent pas obligatoirement être membres du Conseil, mais avoir la qualité d'électeurs dans la commune. Le secrétaire du Bureau de vote contactera les présidents de groupes fin septembre afin qu'ils lui communiquent les noms des scrutateurs qui fonctionneront à cette occasion.

4.1. Election de Mme Elisabeth Leimgruber (Verts) en qualité de deuxième scrutatrice-suppléante

La parole n'est pas demandée. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **Mme Elisabeth Leimgruber est élue de manière tacite scrutatrice-suppléante pour 2015-2016 par acclamation.**

4.2. Assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de Mme Karin Lambert (PS), démissionnaire

M. le Président indique que, selon l'art. 10 du règlement du Conseil, qui se réfère à la Loi sur les communes (art. 66, 67 et 82) et à la Loi sur l'exercice des droits politiques (art. 82), lorsqu'un conseiller démissionne du Conseil communal six mois avant les élections communales, soit le 28 août 2015, son siège n'est pas repourvu. Le remplaçant de Mme K. Lambert est le dernier conseiller à être assermenté lors de cette législature. Selon la procédure réglementaire, il procède donc à l'assermentation de :

- **M. Manuel Paley**, né le 1^{er} mai 1968 et domicilié à la Grand-Rue 47, en remplacement de Mme Karin Lambert, membre du groupe socialiste, démissionnaire

4.3. Election du 2^{ème} vice-président du Conseil communal et d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Alain Pakula, qui a démissionné de l'UDC

Pour la 2^{ème} vice-présidence du Conseil communal, M. N. Fardel présente la candidature de M. Y. Ziehli.

Il n'y a pas d'autre proposition. Conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, **M. Yohan Ziehli est élu de manière tacite 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2015-2016, sous les applaudissements du Conseil.**

Pour la Commission des finances, M. N. Fardel présente la candidature de M. D. Langelaan. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. David Langelaan est élu membre de la Commission des finances par acclamation.

M. le Président relève que M. A. Pakula est également membre du Conseil intercommunal du SIGE.

M. P. Wenger indique que le règlement du Conseil intercommunal prévoit qu'un délégué doit être un électeur de la commune qu'il habite et qu'il ne peut être révoqué que par l'autorité qui l'a nommé, à savoir le Conseil communal. Il peut toutefois être réputé démissionnaire pour avoir écrit une lettre de démission au Conseil intercommunal ou en cas de déménagement dans une autre commune. D'autre part, il perd son statut de délégué s'il est nommé au comité de direction.

M. le Président constate donc qu'en fonction de ces éclaircissements, **M. A. Pakula reste membre du Conseil intercommunal du SIGE.**

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

5.1. Motion de Mme Emmanuelle Wyss (Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »

Le texte de cette motion, que le Bureau a examinée et jugée recevable, est le suivant :

« Lors des élections fédérales de 2011, une étude a montré que seuls 32 % des jeunes de 18 à 25 ans se sont prononcés, contre 50 à 70 % des citoyens plus âgés.

Pour lutter contre cet abstentionnisme des jeunes, un outil a été créé. Il s'agit de la brochure explicative Easyvote, qui peut leur être envoyée avant chaque votation. Il existe également un site Internet, www.easyvote.ch avec des vidéos informatives. Mais un sondage sur ce même site a clairement montré

que les jeunes apprécient d'avoir un document papier et sont motivés à donner leur avis lorsqu'un courrier personnel leur est adressé.

La brochure easyvote est publiée par la Fédération suisse des parlements des jeunes. Elle contient des textes « simples, compréhensibles et politiquement neutres » sur les enjeux des votations, rédigés et re-lus par des jeunes de différents partis politiques.

Les communes peuvent s'abonner à cette brochure. Cet abonnement coûte entre 6.90 et 8.30 (avec lettre d'accompagnement) par jeune citoyen-ne suisse pour 4 envois annuels, effectués directement par l'imprimeur. Pour La Tour-de-Peilz, cela représenterait une somme pouvant varier entre 6'000.- et 12'000.-, calculée chaque année selon le recensement de la population, les éventuelles élections complémentaires et les votations au niveau communal incluant les jeunes habitant-es non suisses qui peuvent exercer le droit de vote.

Le groupe des Verts propose à la Municipalité de porter au budget l'abonnement annuel à cette brochure pour les jeunes citoyennes et citoyens entre 18 et 25 ans (ou plus, à bien plaisir) afin qu'elles et ils puissent bénéficier de cet encouragement dès 2016.

Je demande donc le renvoi de cette motion à une commission pour étude et prise en considération. »

Mme E. Wyss souhaite répondre aux doutes que certains pourraient avoir au sujet de cette brochure. Tout d'abord le nom « Easyvote ». Certaines et certains ont peut-être développé une allergie à cette nouvelle langue « fédérale », mais merci de bien vouloir surmonter cette possible première réaction d'agacement. Pourquoi une brochure papier à l'ère du « tout informatique » ? Ce sont des jeunes qui sont allés sur le site « easyvote.ch » et qui ont déclaré « on aimerait du papier » ! Les mails sont vite lus et oubliés, la brochure reste et garde donc tout son sens. On peut aussi penser que cet outil sera appelé à évoluer, tout comme notre manière de voter. Est-ce que cela ne fait pas double emploi avec le matériel de vote officiel ? Ces documents sont accessibles à des personnes qui ont fait des études. On les parcourt plutôt en diagonale, sauf si l'on cherche un élément précis. Pour des jeunes qui ont fait un apprentissage, qui sont dans la vie pratique, qui n'ont pas l'habitude de lire, avoir à disposition un texte plus facile d'accès serait un « plus ». L'objectif de sa proposition est de donner à tous les jeunes le goût de « la chose publique », non pas en simplifiant les sujets de votation, mais en leur montrant l'intérêt des débats, des échanges sur différentes visions de la société, qu'ils se sentent comme faisant partie de cette société et s'y engagent. Le but final est de lutter contre les amalgames, les avis simplistes et le populisme qui simplifient les problèmes et les solutions dans une société complexe.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	UDC	David Langelaan
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Claude-Aimé Chevalley – Erik Dumusque
	SOCIALISTE	Fabrice Laluc – Nicolas Bastard
	PDC+ Indépendants	Margareta Brüssow
	VERTS	Emmanuelle Wyss

5.2. Postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants »

Le texte de ce postulat, que le Bureau a examiné et jugé recevable, est le suivant :

« Nous sommes représentants d'une commune soucieuse de l'environnement et du recyclage de nos produits.

Notre déchetterie est un exemple de qualité mais tout ce qui est à traiter nous est facturé pour le transport et le traitement.

C'est pourquoi, nous pourrions rendre service aux consommateurs qui veulent éviter le gaspillage et mettre à disposition ce qui est encore utilisable.

Je demande donc à Municipalité d'étudier la possibilité de mettre un emplacement, à la déchetterie, qui permettrait de déposer les objets encombrants pour donner la possibilité aux habitants de notre com-

mune, et même des communes avoisinantes, de pouvoir récupérer du matériel encore en bon état et ainsi éviter le gaspillage. Nous pourrions éventuellement utiliser les containers loués pour la démolition du Collège Courbet.

De plus, je demande également que la Municipalité envisage de créer un centre de réparation pour les objets détériorés et de mettre du personnel qualifié à cet effet. Cela donnerait la possibilité à des bénévoles motivés de venir donner un coup de main et cela pourrait permettre aux jeunes d'acquérir une formation indispensable dans leur avenir.

Une commune qui prend soin de son environnement tout en œuvrant pour des formations utiles dans l'anti-gaspillage est une commune intelligente et ouverte sur notre avenir commun.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour sa prise en considération. »

M. J.-S. Fornerod pense qu'on pourrait intégrer à la déchetterie un ou plusieurs containers pour permettre de stocker le matériel dont les gens se séparent, mais qui peut encore servir. Lui-même contribue, auprès de certains commerçants de la ville, pour réparer des appareils pour lesquels on ne trouve plus les pièces de rechange. Sa proposition permettrait de diminuer le tonnage des objets envoyés à la destruction, étant donné qu'une partie de ceux-ci seraient récupérés. On pourrait imaginer que des gens comme lui donnent des heures ou que des jeunes travaillent dans ces containers en lieu et place des heures de travaux manuels. Cela permettrait aux gens de se rendre compte que ce qui est jeté par quelqu'un n'est pas forcément quelque chose qui doit être détruit. Il est clair qu'il faut des gens du métier pour déterminer ce qui peut être repris et remis en état. Ceci a certes un coût, mais on pourrait revendre ces objets à un prix très modeste et cet argent pourrait servir à payer les jeunes qui viendraient donner un coup de main. Il y a des gens qui n'ont peut-être pas les moyens de s'acheter des choses, alors pourquoi mettre dans une benne ce qui peut être récupéré ? Si l'on voit que ces objets ne sont pas repris, on peut toujours les mettre dans la benne par la suite. Tout cela doit se faire au même endroit, pour éviter transports et tout ce qui va avec. On pourrait procéder à un test une fois les travaux du collège Courbet terminés et les containers libérés. On peut en garder quelques-uns pour un temps. Il s'agit de mettre en place une structure qui soit assez simple.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	José Espinosa – Jean-François Treyvaud
	SOCIALISTE	Manuel Paley
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	PDC+ Indépendants	Esther Blake-Gerber
	VERTS	Jules Kläy

6. Préavis

- 6.1. Préavis municipal N° 13/2015 – L'octroi d'un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 55'000.-- (110 % du montant du crédit), au nom de la Commune, en garantie d'un emprunt unique à contracter par le Centre œcuménique de Vassin afin de financer une partie des travaux de mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur avec sondes géothermiques

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

- 6.2. Préavis municipal N° 14/2015 – Demande de crédit d'étude de Fr. 360'000.-- pour la rénovation de la Maison de commune

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence :</u>	PDC+ Indépendants	Alois Raemy
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Michel Tobler – Kurt Egli
	SOCIALISTE	Michel Bloch – Jacques Vallotton
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	VERTS	Christian Anglada

7. Rapports

7.1. Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Nicolas Fardel (UDC) « Pour plus de sécurité »

Rapporteur (rapport de majorité) : Mme Emmanuelle Wyss

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Nicolas Fardel

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme E. Wyss revient sur le rapport de minorité. Le postulat affirme que « les violences et les incivilités ne cessent (...) d'augmenter dans notre commune ». La réponse de l'Association Sécurité Riviera démontre clairement que ces allégations sont fausses. L'implantation de la vidéosurveillance sur la voie publique, qui serait « l'ultime moyen pour mettre fin à un problème sécuritaire majeur et récurrent », ne se justifie donc en aucun cas à La Tour de Peilz. La discussion en commission aurait pu s'arrêter là, mais le postulant a persévéré dans son idée, sans ajouter d'éléments susceptibles de convaincre les commissaires. Dans les statistiques des infractions au Code pénal, que le postulant veut voir diminuer, les atteintes au patrimoine sont une part importante des délits. Concernant les vols, s'ils se passent dans la rue, les voleurs apprendront vite à repérer les caméras de surveillance et à les éviter. S'ils se passent dans les commerces privés, c'est aux commerçants de prendre les mesures nécessaires. Et s'ils se passent dans les propriétés privées, avec violation de domicile, est-ce que la Commune doit installer une caméra de surveillance devant chaque porte ? Les statistiques montrent, en nombre heureusement beaucoup moins importants, des menaces, voies de fait, atteintes à l'intégrité sexuelle. Or, ces violences se passent le plus souvent à domicile. On sait que pour une femme, il y a plus de risques d'être agressée chez elle, en particulier dans la cuisine, là où sont les couteaux, que dans la rue. La Commune va-t-elle installer une caméra de surveillance dans chaque foyer ? Une autre question reste sans réponse. Les images ne sont pas stockées, mais sont effacées au plus tard après 96 heures (4 jours), ce que le postulant considère comme un avantage. Or, dans le cas d'une agression d'ordre sexuel, la personne qui en est victime peut mettre beaucoup de temps avant de pouvoir en parler. A quoi servent les caméras si la plainte n'est pas déposée dans les délais et les images, le cas échéant, effacées ? Le postulant relève que le prix des caméras est « relativement faible ». Il n'a visiblement pas pris note de l'information donnée par le Syndic lors de la commission, à savoir qu'il faut compter le salaire des personnes qui visionnent les images en cas de délit et recherchent les auteurs. Enfin, il y a les dégâts aux caméras elles-mêmes et ça aussi, ça a un coût. Les lieux cités dans le rapport de minorité pour poser des caméras sont ceux qui sont régulièrement visités par les agents de l'ASR. La commission préfère nettement une présence humaine, dissuasive elle aussi et capable de ramener l'ordre, plutôt que des caméras désincarnées.

M. N. Fardel indique que, par ce postulat, il a voulu mettre en évidence les chiffres qui sont ce qu'ils sont à La Tour-de-Peilz. On est certainement tous d'accord pour dire qu'on voudrait avoir des chiffres qui soient à zéro. Or, ce n'est clairement pas le cas. Si l'on fait la moyenne des infractions au Code pénal, on arrive à 2,2 par jour. Il ne prétend pas que les caméras sont une solution miracle, mais elles peuvent contribuer à réduire ce chiffre. Dans son rapport, il a donné les avantages que peuvent représenter ces caméras. C'est une bonne force de dissuasion et un moyen d'identification contre les auteurs des délits. Si les auteurs sont démasqués, on pourra leur demander de rembourser les dégâts, ce qui pourrait être économiquement avantageux pour la Commune. Concernant le coût, tout dépend du modèle de caméra que l'on choisit. Une caméra dernière génération coûtera forcément beaucoup plus cher qu'une caméra noir-blanc. Nul besoin d'avoir une caméra dernier cri dans ce genre de situation. Les lieux dont il fait état sont des lieux qui ont été signalés par Sécurité Riviera comme étant potentiellement à risques. Il paraît justifié de faire une analyse de ces lieux pour voir si oui ou non on pourrait y poser des caméras qui pourraient tranquilliser les habitants de notre commune ou les personnes qui désireraient s'y arrêter.

M. le Syndic revient sur les lieux qui sont indiqués dans le rapport de minorité et pour lesquels la Commune, s'il s'agissait effectivement pour la Municipalité d'étudier le postulat, devrait examiner la possibilité d'installer des caméras. Pour ce qui est des établissements publics et des discothèques, c'est aux établissements publics eux-mêmes qu'il convient de décider de la pose ou non de caméras. Les parcs publics et les quais au bord du lac sont effectivement du ressort de la Commune, mais la statistique de réduction des délits pénaux montre que les troubles à l'ordre public, nuisances sonores ou incivilités sont en diminution. La plupart des éléments mentionnés dans le rapport n'entrent donc pas dans cette catégorie. Et si l'on veut lutter contre les incivilités, il s'agit de voir quelle est la proportionnalité. Les gares sont du do-

maine fédéral. C'est donc aux CFF qu'il revient de décider s'il y a lieu de poser des caméras ou pas. A noter que, dans la rénovation des gares, la stratégie choisie a été de faire des haltes transparentes en verre, ce qui est visiblement plus efficace que les caméras. Quant aux commerces et centres commerciaux, il s'agit là aussi du domaine privé et il leur appartient de mettre des caméras s'ils le souhaitent. Ils le font, avec des succès relatifs, et les vols dans les sacs sont un des éléments essentiels dans les 2,2 faits signalés par jour sur notre territoire. Le parking est lui aussi du domaine privé et non public. Il appartient donc à la société du Parking des Remparts de décider si elle veut ou non installer des caméras de surveillance. On constate donc que les seuls endroits où il s'agit pour la commune de savoir si l'on veut mettre des caméras de surveillance, ce sont les parcs publics et les quais au bord du lac.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport de minorité sont refusées par 40 voix (17 avis favorables et 6 abstentions). Le rapport de majorité ayant obtenu 44 voix favorables, il est donc adopté, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Nicolas Fardel (UDC) « Pour plus de sécurité »,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner sa prise en considération,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de M. Nicolas Fardel intitulé « Pour plus de sécurité ».

7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis-rapport municipal N° 10/2015 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz »

Rapporteur : M. David Langelaan

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. D. Langelaan relève une erreur en page 2 de son rapport. L'intitulé de la question 6 était « Notre commune est-elle en train de devenir une ville fantôme ? ».

Mme A.-M. Arnaud remarque qu'il lui a été reproché d'aller trop vite avec ce postulat. Mais il n'y a pas de précipitation au sujet de la présentation de ce postulat, pas plus que de la réponse donnée par la Municipalité. La Municipalité parle de rentabilité. De son côté, elle demande plus de convivialité et la prise en compte des personnes qui travaillent et des petits commerçants qui animent notre ville. Si la décision de la commission devait ne pas être suivie par le Conseil, elle présentera deux motions en 2016, la première pour demander la gratuité de la première heure au parking des Remparts, soit fr. 72'000.--/an à la charge de la commune, la 2^{ème} concernant les horodateurs et la modification nécessaire au sujet de l'utilisation des macarons en zone A.

M. le Président indique que si une motion est déposée concernant le parking, elle sera refusée par le Bureau, étant donné que le parking des Remparts est géré par une société privée, dans laquelle la commune est minoritaire.

M. le Syndic rappelle que, dans le cadre d'un préavis-rapport en réponse à un postulat, il ne s'agit pas pour la commission ou le Conseil de se prononcer sur le fait que la Municipalité n'a pas décidé de travailler pour accorder la gratuité au parking des Remparts ou faire passer la zone autour de la poste gratuite pendant les trente premières minutes. Il s'agit de savoir si la Municipalité a répondu ou non aux questions qui étaient posées dans le postulat. A noter que pour tous ces éléments-là, la compétence appartient à la Municipalité, et non au Conseil communal. La Municipalité a apporté des réponses à chacune de ces questions. Ce ne sont pas des suppositions, les éléments ont été chiffrés chaque fois que cela a pu être fait. Un bilan de la politique de stationnement a également été établi et présenté avant l'été, qui a été salué par le Conseil. Un travail a donc été fait et sur le terrain par Police Riviera, et avec le Conseil d'administration du parking de la SA des Remparts. Il peut comprendre que certains membres de la commission ne soient pas satisfaits du fait que la Municipalité ne soit pas entrée en matière ou que le

Conseil d'administration du parking de la SA des Remparts n'ait pas accordé la gratuité, mais là n'est pas la question sur laquelle le Conseil doit se prononcer. Et même si une résolution était présentée par rapport à l'une de ces décisions qui appartiennent à la Municipalité ou à la SA des Remparts, pas sûr qu'une majorité se dessine au sein du Conseil pour inscrire au budget plus de fr. 220'000.— pour la gratuité de la première demi-heure, puisqu'il s'agirait de compenser non seulement la part de la commune, mais également celle des deux autres actionnaires du parking. Il en va de même pour les autres points, puisqu'au sein de la commission, il n'y avait pas forcément accord sur la priorité qu'il s'agissait de mettre. La décision relative au parking appartenant au Conseil d'administration de la société des Remparts, la proposition de Mme A.-M. Arnaud ne peut donc pas être une motion. Idem pour ce qui est de macarons, puisque cette question est du ressort de la Municipalité. Il attire donc l'attention de la motionnaire sur le fait que, suivant le texte qui sera déposé, il sera traité comme un postulat, qui fera l'objet d'un rapport, mais qui ne pourra pas imposer certaines décisions à la Municipalité. Il estime donc que la Municipalité a fait son travail, raison pour laquelle il invite le Conseil à rejeter les conclusions du rapport de la commission.

M. D. Langelaan indique qu'effectivement chaque question a fait l'objet d'une réponse de la Municipalité. La commission a toutefois eu le sentiment que ces réponses n'étaient peut-être pas toujours les plus pertinentes dans le sens où les travaux pour les divers parkings, les installations, n'étaient pas encore réalisés, où l'état, comme l'a démontré l'étude, n'était pas définitif et qu'il fallait laisser aux gens le temps de s'habituer et de voir comment les places allaient être utilisées.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que les réponses ont été données et que le Conseil ne peut que les accepter, qu'elles soient bonnes ou pas, qu'elles nous plaisent ou pas. Ce qui ressort du rapport et des questions de la commission, c'est qu'il faut attendre un peu pour faire une analyse. Or, refuser ce préavis-rapport, c'est renvoyer le dossier à la Municipalité pour qu'elle fasse un rapport complémentaire, mais on n'aura toujours pas l'expérience nécessaire. Il invite donc le Conseil à accepter ce préavis-rapport, quitte à déposer ultérieurement un nouveau postulat pour poser d'autres questions plus pertinentes

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le rapport de la commission est refusé à une large majorité (dix avis favorables et une dizaines d'abstentions)**. Dès lors, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis-rapport municipal N° 10/2015,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter le préavis-rapport municipal N° 10/2015 - Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud « Demande de modification du statut des zones de stationnement à La Tour-de-Peilz ».

8. Communications municipales

- 8.1. Communication N° 13/2015 – Cinquième édition des Mérites de La Tour-de-Peilz
- 8.2. Communication N° 14/2015 – Démolition des trois immeubles locatifs à la rue du Collège 12 et 14 et à l'avenue de Traménaz 10 - décompte final
- 8.3. Communication municipale N° 15/2015 – Commission communale des naturalisations

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. le Syndic signale que M. Yves Roulet, nouveau chef du service Domaines et Bâtiments, assiste à cette séance du Conseil communal. Pour le reste des informations, se référer à la communication faite en son temps par la Municipalité.

9. Propositions individuelles et divers

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme N. Hayoz, datée d'aujourd'hui, indiquant que, suite à sa récente démission du parti UDC, elle désire siéger dès ce jour au sein du groupe PDC+I. Un avis de droit a été demandé à la Division des affaires communales et droits politiques du Canton de Vaud, qui n'y voit aucune objection étant donné que cela n'implique aucune élection complémentaire.

M. A. Raemy confirme que le groupe PDC+I est d'accord d'accepter Mme N. Hayoz en son sein.

M. G. Chervet indique que la commission des finances souhaite participer à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2015 – Demande de crédit d'étude de Fr. 360'000.-- pour la rénovation de la Maison de commune.

M. J. Devenoge remarque que, suite au réaménagement de la Grand-Rue, les arrêts de bus ont été déplacés devant les numéros 48 et 50. Autrefois, les usagers pouvaient s'abriter sous les arcades, devant la banque et l'opticien. Il demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un abri à l'arrêt du bus n° 207 et un second pour l'arrêt du bus n° 203. Pour les usagers à mobilité réduite, l'abri qui se trouve sous les arcades de la Maison de commune est trop éloigné de l'endroit où s'arrêtent les bus.

Mme N. Rimella, municipale, répond que cet aménagement était prévu dans le cadre des travaux de réaménagement de la Grand-Rue et qu'un abribus sera installé d'ici la fin de l'année, adossé à la Maison de commune.

M. D. Carron indique qu'il a profité de l'été pour passer en revue les derniers états financiers de la commune, ainsi que le budget 2015. Dans ce dernier document figure le plan des investissements et entretien prévisionnel. Pour la période 2015-2019, le total s'élève à plus de 91 millions de francs, répartis entre Domaines et bâtiments pour environ 52 millions et Urbanisme et travaux (39 millions). Les principaux investissements budgétés sont

- rénovation/agrandissement du Collège Courbet (env. 29 millions)
- travaux sur les collecteurs EC + EU (env. 14.5 millions)
- travaux de réfection de routes après intervention sur les collecteurs EC + EU (12.7 millions)
- rénovation et transformation du Château et de la maison du jardinier (env. 8.5 millions).

Nous sommes tous conscients que ces dépenses vont fortement influencer sur les finances communales ces prochaines années. Nous avons pu, de 2007 à 2014, réduire la dette communale de 31.5 millions à 23.4 millions de francs. La dette brute par habitant, qui est un indicateur beaucoup plus pertinent, est passée, durant la même période, de fr. 3'004.-- à fr. 2'095.--. Les impôts fixes (hors recettes aléatoires) ont augmenté de 36.4 à 39.1 millions de francs et le point d'impôt par habitant est passé de 46.52 à 50.67. Il souhaite que la Municipalité évalue l'impact de ces futures dépenses et investissements sur l'endettement, ainsi que sur la charge fiscale de notre commune pour la période 2015-2019 et en informe le Conseil. Cette analyse prévisionnelle plus approfondie paraît nécessaire afin de pouvoir gérer au mieux le budget communal et permettre peut-être d'opérer des choix et des priorisations dans les futures dépenses et investissements. Conscient de ne pas pouvoir avoir de réponse pour la prochaine séance, il souhaite que la Municipalité le fasse pour la séance du 9 décembre 2015.

M. le Président constate qu'il s'agit-là d'une simple question à la Municipalité.

M. G. Chervet remarque que les membres de la Commission des finances partagent ce souci à l'unanimité. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on a sollicité l'avis de la commission quant à la rénovation du Collège Courbet, elle s'est prononcée à l'unanimité pour une demande de point d'impôt affecté pour financer ces travaux, ce qui permet de répondre partiellement à ce souci-là.

M. O. Martin, municipal, rappelle que le plan des investissements est un plan d'intention. Il est révisé chaque année et un nouveau document sera présenté avec le budget 2016. La moyenne de la marge d'autofinancement de ces dernières années est d'environ 5 millions de francs. Étala sur 5 ans, entre 2015 et 2019, cela représente 25 millions. Si l'on déduit ce montant des investissements prévus (91 millions), on arrive à 66 millions. L'endettement actuel s'élève à 22 millions de francs. On dépasserait donc le plafond d'endettement de 85 millions actuellement en vigueur. Mais ce plafond d'endettement est réactualisé au début de chaque législature. Il faudra donc soit augmenter le plafond d'endettement, soit étaler un peu ces investissements ambitieux. C'est une décision qui n'a pas encore été prise par la Municipalité. Une réponse plus circonstanciée aux questions de M. D. Carron sera faite lors de la séance du mois de

décembre, lors du débat sur le budget 2016.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que plusieurs conseillers se préoccupent de l'aspect financier et des possibilités de financer les investissements à venir. Mais ce débat fondamental doit avoir lieu au moment où l'on discute du point d'impôt, puisque c'est là qu'on décide quels impôts on va prélever pour pouvoir financer les investissements. Le taux d'imposition a été fixé l'année dernière pour deux ans. Il y a eu un large débat, des choix ont été faits, qui impliquaient que cela pouvait poser problème pour les investissements. Le débat devra à nouveau avoir lieu dans une année. Selon le point d'impôt, il est évident qu'on ne pourra pas faire certaines choses, à moins de s'endetter. Ce sont des choix difficiles. Le débat sur le budget 2016 sera certainement très intéressant, mais ce n'est pas là qu'on décidera du point d'impôt. Il se dit favorable à ce qu'il y ait un débat de fond, mais au bon moment, c'est-à-dire à fin 2016, une fois que le plafond d'endettement aura été fixé pour la nouvelle législature.

M. W. Bühlmann s'est promené le week-end dernier du côté du Château d'Hauteville, sur la commune de St-Légier. Selon ce qui va se passer là-bas, il se demande ce que vont penser nos arrière-petits-enfants. Il trouve que l'évolution de notre région a de quoi faire un peu « froid dans le dos ». Ses propos ne cherchent pas à polémiquer, mais peut-être faudrait-il avoir une réflexion à ce sujet.

M. J. Vallotton remarque que le Conseil s'est penché ce soir sur les problèmes de notre commune, sur nos petits et grands projets à La Tour-de-Peilz. C'est bien et tout à fait normal. Pouvoir s'occuper des affaires de la cité, qui nous concernent tous, à titres divers, c'est même un heureux privilège. Cependant, il n'y a pas que les problèmes de proximité qui peuvent nous toucher. Nos esprits, ces temps-ci, sont aussi préoccupés par d'autres problèmes, combien plus graves, avec l'afflux en Europe de réfugiés qui fuient les horreurs de la guerre ou des dictatures dans lesquelles les droits de l'homme sont bafoués, remplacés par des cachots, ou pire, par des bombardements et des décapitations. D'aucuns lui diront qu'il ne faut pas céder à une émotion facile, qu'il faut savoir rester rationnel même dans un dossier où il est difficile de rester froid, insensible, d'autres, l'œil rivé sur le règlement communal, que ce n'est pas le rôle de notre Conseil d'intervenir dans un tel séisme de civilisation. C'est un fait, nous ne pouvons influencer, agir de manière concrète sur de tels événements qui dépassent nos prérogatives. On ne peut pas faire grand-chose, si ce n'est montrer notre solidarité envers des êtres humains, des familles, qui n'ont pas eu notre chance, qui ont pris la fuite en désespoir de cause en laissant derrière eux leur maison, leur pays et tout ce qui faisait d'eux des citoyens à part entière.

C'est la raison pour laquelle il se permet de proposer, de suggérer à chacun de faire un geste, un simple geste humanitaire, en cédant ce soir le montant de son jeton de présence en faveur d'un organisme cantonal qui prend en charge les réfugiés. Par exemple l'EVAM, Etablissement vaudois d'accueil des migrants, qui gère un centre sur la Riviera, à Clarens. On pourrait aussi suggérer à la Municipalité de doubler ce don. Il se permet aussi de rappeler que, dans les années 80, notre commune avait accueilli une famille asiatique de boat people, qu'elle l'avait logée et aidée à s'intégrer dans notre ville. Il semble que certains membres de cette famille y vivent encore aujourd'hui. Les conseillers seraient-ils d'accord de faire un geste humanitaire en cédant leur jeton de présence pour cette séance, comme on le fait souvent en fin d'année pour une œuvre ou une institution de bienfaisance ?

Jusque-là, tout paraît clair. Mais cela se complique quand on discute de la procédure à suivre. Il a pris contact avec le Président pour savoir comment procéder pour soumettre sa suggestion. Selon le Président, cette proposition est une invitation à chaque conseiller à faire un don. La décision dépend du bon vouloir de chacun. Il n'y aura donc pas de décision formelle du Conseil communal sur le principe de pouvoir céder un jeton de présence et le doublement des dons par la Municipalité restera un projet mort-né. Le Président lui a demandé de communiquer la manière de verser un don. La secrétaire du Bureau ne gèrera donc pas ce versement. Autrement dit, notre Conseil ne sera pas partie prenante, n'aura pas décidé d'un geste de solidarité. Chacun appréciera cette manière de voir. Dans ces conditions, il ne voit pas l'utilité de jouer l'intermédiaire et propose simplement à chacun de verser le montant qu'il souhaite à la Chaîne du Bonheur, compte 10-15000-6, mention « Réfugiés ».

M. le Président ajoute que les jetons de présence de la dernière séance d'une année de législature ne dépendent que du président et que le Conseil communal n'a strictement rien à dire à ce sujet.

M. le Syndic rappelle que la Municipalité établit chaque année une communication indiquant les dons qui ont été faits. La commune a versé ce printemps un montant pour les réfugiés syriens par le biais de la Chaîne du Bonheur et la Municipalité examinera, en fonction de l'état des versements qui ont déjà été effectués, de quelle manière il serait possible de compléter ou non le don qui a été fait ce printemps.

M. le Président remarque qu'il y a de fines plumes au sein de notre Conseil. Il vient tout juste de terminer la lecture d'un ouvrage qu'il trouve remarquable, à savoir le livre de notre collègue Jacques Vallotton, dont le titre est « Jusqu'au bout des apparences ». Il s'est régalé à lire cet ouvrage et souhaitait simplement partager cette expérience avec le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Grangier

C. Dind